

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 142

présenté par

Mme Brenier, M. Benoit, M. Christophe, M. Dunoyer, M. Favennec Becot, M. Gomès,  
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier, M. Polutele, M. Vercamer et  
M. Warsmann

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Après l'article 421-6 du code pénal, il est inséré un article 421-6-1 ainsi rédigé :

«*Art. 421-6-1.* – Sauf avis de recherche du ministère de l'intérieur, le fait de publier les photographies et de diffuser l'identité des personnes physiques poursuivies pour un acte de terrorisme ou ayant été jugées coupables d'un acte de terrorisme prévu au présent chapitre est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à agir en faveur d'un traitement médiatique du terrorisme plus responsable, en interdisant – sauf avis de recherche – la diffusion des photographies et de l'identité des personnes poursuivies pour un acte de terrorisme ou ayant été jugées coupables d'un acte de terrorisme.

En effet, tandis que les familles pleurent leurs défunts et blessés, les visages et noms des terroristes sont omniprésents dans le traitement médiatique des attentats. Analysés, décortiqués, racontés par des amis d'enfance ou des membres de leur famille, les parcours de ces criminels sont étalés au vu et au su de tous, à la manière des célébrités.

Or, nous devons admettre qu'en dévoilant leurs noms, en diffusant leurs portraits sur les chaînes d'information en continu, à la une des journaux, en page d'accueil des sites d'information ainsi que sur les réseaux sociaux, la médiasphère accorde à ces criminels une vitrine et une publicité post-mortem et contribue au processus d'« héroïsation » des terroristes.

Laisser des traces fait partie de la stratégie des terroristes ayant sévi ces derniers mois, qui « oublient » leurs papiers d'identité, probablement dans le but d'être découverts par les enquêteurs. La médiasphère fonce ainsi tête baissée dans la mise en scène de ces odieux crimes orchestrée par les terroristes eux-mêmes, qui n'aspirent qu'au martyr et à une renommée qu'ils souhaitent proportionnelle au degré de sauvagerie de leurs actes.

Il est urgent de cesser de donner de l'importance à ces individus en les cantonnant à l'anonymat, en refusant que les noms des terroristes soient sur toutes les lèvres alors que ceux des victimes tombent dans l'oubli.